Cabinet d'orthodontie du Dr Brunet
Orthodontiste à Thonon les Bains
6 avenue des Allobroges 74200 THONON
Tel. : +33 4 50 26 26 74
dr-jean-guillaume-brunet.chirurgiens-dentistes.fr

L'orthodontie

L'orthodontie consiste à déplacer les dents afin de retrouver un alignement dentaire harmonieux et d'améliorer les fonctions orales.

POURQUOI S'ADRESSER À UN SPÉCIALISTE ?

> Il est essentiel qu'un traitement orthodontique soit entrepris et suivi de manière professionnelle.

> Les spécialistes de l'orthodontie sont des chirurgiens-dentistes titulaires du Doctorat en chirurgie dentaire (six années d'études après un concours d'entrée commun avec les médecins), qui ont approfondi leur formation par un enseignement supplémentaire de quatre ans dans un domaine très précis : l'orthopédie dento-faciale.

> Cette spécialisation s'effectue de manière à la fois théorique en Université, et clinique par le biais d'une expérience hospitalière en CHU. Ces quatre années de spécialisation sont validées par un examen national.

L'ORTHODONTIE ET LES DÉPLACEMENTS DENTAIRES

> Dans la plupart des traitements orthodontiques, des gouttières transparentes ou des bagues (attaches métalliques collées sur la face interne ou externe des dents) sont utilisées.

> Pour les traitements avec bagues, les déplacements se font le long d'un arc dont la forme permet de guider le mouvement des dents. Cet arc est changé régulièrement en fonction des mouvements que l'on souhaite obtenir. Des élastiques reliant la mâchoire du haut et du bas peuvent être utilisés pour déplacer les dents dans le sens horizontal ou vertical.

> L'orthodontie de l'adulte se développe de plus en plus grâce aux nouvelles techniques invisibles.

Source : Webdentiste

Fixe ou amovible ? Les différentes techniques sont utilisées en fonction de l'âge du patient et de la position des dents.

L'ORTHODONTIE ET LA CROISSANCE DES MÂCHOIRES

Certains enfants présentent une croissance d'une ou des deux mâchoires trop lente ou trop rapide. Ils peuvent alors bénéficier d'un traitement à l'aide d'appareils amovibles (faux palais) ou fixes (bagues) pour accélérer ou ralentir cette croissance.

Cette correction n'est possible que chez l'enfant car sa croissance n'est pas terminée. Chez l'adulte, la correction d'un décalage des mâchoires est envisageable mais elle devra se faire à l'aide d'une chirurgie dite « orthognatique ».

> « Chez l'enfant, le traitement orthodontique joue sur la position des dents et la croissance des mâchoires. Chez l'adulte, seule la position des dents peut être modifiée. »

À SAVOIR

Si votre enfant a les dents mal placées ou s'il n'arrive pas à fermer la bouche à cause de dents trop en avant, n'hésitez pas à nous consulter. Nous pourrons ainsi évaluer ensemble la nécessité de mettre en place un traitement orthodontique adapté.

Le traitement orthodontique peut être en partie pris en charge par l'Assurance Maladie. Pour cela, il doit être commencé avant l'âge de 16 ans. Après cette date anniversaire, il sera entièrement à la charge du patient.

Pendant le traitement il est recommandé de ne pas consommer d'aliments durs ou collants (bonbons, chewing-gums, ...) et de pratiquer un brossage très méticuleux.

Source : Webdentiste